

Le 13 août 2021

Madame, Monsieur,

Depuis un an et demi et le début de la crise sanitaire, votre action auprès de la population a démontré combien le service public est une force et un patrimoine commun. Malgré les difficultés, les équipes de la Ville de Lyon ont été exemplaires et n'ont jamais ménagé leurs efforts. Nous tenions à vous remercier pour votre mobilisation. Nous avons également bien conscience que nous ne sommes pas encore sortis de cette situation de crise ; les dernières mesures mises en place – passe sanitaire, obligations vaccinales... - vont impacter la vie des services et des évolutions sont encore possibles. Nous comptons donc une fois encore sur votre mobilisation dans les prochaines semaines.

Lors du Conseil municipal de mai dernier, notre Majorité a adopté le **Pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux**. Pour la première fois, notre Collectivité a ainsi fixé une stratégie consacrée au personnel municipal, planifiée sur cinq ans, avec plus d'une centaine d'actions.

Dans le même temps, notre budget consacré au personnel est renforcé et nous permet de créer 150 nouveaux postes en 2021 et 2022, afin de répondre aux besoins quotidiens des Lyonnaises et des Lyonnais (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, bains-douches...). La **qualité de vos conditions de travail** nous importe également : nous avons alloué plus de 30 millions d'euros à la rénovation des locaux du personnel et plus de 3 millions d'euros à la prévention des risques professionnels. Nous portons aussi l'effort sur l'insertion professionnelle des jeunes : apprentis, stagiaires, jobs d'été, services civiques.

Dès cette année, nous allons revaloriser les salaires des agents municipaux pour lutter contre les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes, pour venir en appui des personnels les plus modestes et pour traiter de la question des métiers en tension. A ce chantier considérable, s'ajoutent d'autres mesures intervenues ces derniers mois comme la prime Covid (1,2 millions d'euros) ou l'adoption du forfait « mobilité durable » (200.000€ par an). Nous aurons aussi l'occasion de réviser les ratios d'avancement de grade en 2022, permettant à tous et toutes un meilleur déroulé de carrière, notamment pour la catégorie C. Nous avons également mis fin à la précarité de plus de 60 agents qui multipliaient les CDD depuis des années en les intégrant à nos effectifs. engagement, c'est plus d'un milliard d'euros qui seront au service des Lyonnais-es.

.../...

L'année 2021 est aussi marquée par l'**obligation nationale d'application d'un temps de travail annuel de 1607 heures**, qui s'impose à toutes les collectivités locales. Si notre Majorité désapprouve cette orientation du Gouvernement, nous sommes cependant tenus de l'appliquer au 1er janvier 2022.

Cette mise en conformité pouvant conduire à supprimer jusqu'à trois jours de congés annuels pour la plupart des agents, nous saisissons l'opportunité offerte par la loi de reconnaître la pénibilité de certains métiers pour ne pas modifier leur temps de travail. Ainsi, considérant la pénibilité des métiers exercés dans les écoles et dans les crèches, nous garantissons que les temps et cycles de travail, ainsi que le nombre de jours de congés des agents œuvrant dans ces équipements resteront inchangés.

Pour les agents non concernés par la pénibilité, nous souhaitons éviter la suppression sèche de jours de congés, comme cela a pu être le cas dans d'autres collectivités ; nous examinerons donc un rééchelonnement du temps de travail sur l'ensemble de l'année. Nous approfondirons ces intentions dans le cadre du dialogue avec les organisations syndicales pour parvenir à une solution la plus équilibrée possible d'ici à l'automne.

Enfin, nous allons initier un grand chantier social en faveur des personnels des écoles et des crèches pour améliorer leurs conditions de travail. Nous ne pouvons plus ignorer des années de mouvements sociaux répétés dans les cantines, dommageable pour les agents comme pour les enfants et leur famille.

Nous formulerons dès cette rentrée, notamment dans le cadre de trois comités de dialogue social, une dizaine de propositions relatives au déroulé de carrière et la dé-précarisation, à la prévention de l'usure professionnelle, au renforcement des effectifs et au maintien du taux d'encadrement dans les crèches, etc. Dans le même temps, nous demanderons aux agents un plus juste équilibre entre l'exercice du droit de grève et la continuité de service public, sans aller jusqu'au service minimum prévu par les textes.

Cela signifie que pour les agents exerçant dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, les services d'accueil périscolaires et de restauration scolaire et souhaitant faire grève, un délai de prévenance de 48h avant le premier jour du préavis et comportant au moins un jour ouvré, devra être respecté. Cela signifie également que le principe de la retenue d'une journée de salaire s'appliquera, que l'agent soit en grève quelques heures ou une journée.

Après cette première année de mandat, il nous paraissait important de vous proposer ce point d'étape et de vous donner à voir nos grandes orientations.

Vous souhaitant une bonne rentrée à toutes et tous, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Grégory Doucet
Maire de Lyon



Laurent Bosetti
Adjoint à la promotion
des services publics

